

1975 1995

A l'initiative



▲ Vue partielle du rassemblement d'avril 1992.

Du conseil de discipline au conseil d'administration

Victime, en 1987, d'une machination où rien ne fut négligé par La Poste (falsification et dissimulation de documents, imitation et transformation de signatures, violation de la parole donnée...), il fallut deux ans d'un combat exemplaire non dénué d'originalité pour que la bonne foi d'Hubert Carles, receveur de Plaisance-du-Touch, dans la Haute-Garonne, soit reconnue et qu'il rentre dans tous ses droits. Pendant ces deux années, La Poste fut plus soucieuse de démolir un militant honnête que de récupérer l'argent dû par le "client" indélicat à l'origine de l'affaire. Dans la liste des atteintes aux libertés et à la dignité, d'autres noms sont venus s'ajouter à celui d'Hubert. L'U.F.C. a toujours répondu présente dans la lutte pour la dignité, la défense des libertés individuelles, le combat des cadres pour se faire respecter. Parce que l'efficacité du Service public exige le recul du conformisme et le développement de la démocratie. Parce que, pour nous, "valeurs humaines" a un sens.

En 1991, Hubert Carles est élu au Conseil d'administration de La Poste. Les élus C.G.T. au C.A., avec honnêteté et transparence, défendent le Service public et les revendications du personnel, selon le mandat qui leur a été confié. Ils affrontent un aéropage de banquiers, de technocrates et de grands commis pour qui, seules les "valeurs financières" ont un sens.



▶ Carte postale adressée au ministre, émise en 1988, pour une initiative en faveur d'Hubert Carles.

Syndicalisme de rassemblement!

Une forme d'action originale de nos camarades receveurs et chefs d'établissement : le rassemblement national. Là encore, la prise en compte d'une réalité. Un receveur par établissement est isolé. Beaucoup de receveurs rassemblés autour de leurs revendications représentent une force.

8-9 juin 1980. 2^e rassemblement à Paris. Le 8 (un dimanche), 122 délégués se réunissent, discutent, font le point des revendications : conditions de vie et de travail, libertés, carrières, service public, emploi... Le lendemain, ils sont 200 devant le ministère. Délégations reçues par les directions. Conférence de presse devant le ministère. Puis, défilé jusqu'à Matignon, et réception par les C.R.S. Acquis immédiat : une prime de 250 F pour les RD...

De tels rassemblements ponctueront l'activité de l'U.F.C. durant ces 20 ans, de 1977, date du premier, jusqu'à aujourd'hui. "Le catégoriel dans le spécifique..." En tout cas, un mode d'action qui a prouvé son efficacité.

23-24 octobre 1991. Convention nationale des receveurs de La Poste (le service public, le réseau, l'activité commerciale, métier et classifications) avec manifestation et inauguration du bureau de poste de l'an 2000.

15 avril 1992. Receveurs rassemblés devant le siège de La Poste, à Paris. En ajoutant les manifs départementales, ils étaient 3 000 à 4 000 dans l'action pour la défense du service public et du métier de receveur.

Le dernier en date, mais pas le dernier de la série :

16 mars 1995. Rassemblement de 1 200 receveurs devant le siège de La Poste, 5 000 à 6 000 en soutien dans le reste du pays. Toujours la défense du service public et du métier de receveur.

1975 1995

A l'initiative

Ne pas confondre de droit privé et privés de droits

Une nouvelle catégorie de cadres (race de managers, diraient certains) a fait son apparition. Peu nombreuse pendant longtemps et réservée aux centres de recherche et à quelques emplois spéciaux, elle gagne en nombre depuis la réforme. Gérée par une convention collective, elle n'entend cependant pas se laisser priver de ses droits. Les contractuels, puisqu'il s'agit d'eux, ont pris toute leur place au sein de l'U.F.C., parmi les titulaires.

Convention collective, droit d'option, IRCANTEC, négociations salariales, l'U.F.C. a été de toutes leurs luttes. Ils y ont pris naturellement toute leur place, en ont adopté la démarche en y apportant leur particularité. Ils ont leur "feuille" catégorielle, "CONTRACTUALITE". Aux dernières élections aux C.C.P., la C.G.T. a doublé ses voix dans cette catégorie.

Une "intégration" sans problèmes. Signe des temps, le secrétaire général de l'U.F.C. est un ACO...

Des acquis

Une liste que chacun pourra compléter. Ne sont repris ici que les exemples les plus connus.

1975. Défonctionnalisation du grade d'INC (promotion dans la résidence, et fusion des tableaux de mutation).

1975-1977. Réforme de la catégorie A. Un résultat contrasté. Cependant, des bonnes mesures : gains indiciaires, passage de B en A, stage INE ramené à 1 an.

1976. Acquis important pour les INE, leur régime indemnitaire. Il sera remis en cause en 1987, ce qui générera de nouvelles luttes. Service actif pour les IN des centres de tri.

1979. Création des Commissions Consultatives Paritaires (C.C.P.) pour les contractuels. La C.G.T. est le seul syndicat à s'être battu pour les obtenir.

1980. Prime des IN des centres de tri, Astec pour les INT. D'une manière générale, toutes les primes ont été accordées en réponse aux luttes.

1980. Report du service militaire pour les INP.

1981. Accès des CDIV à l'indice 841.

1985. Obtention d'un statut pour les receveurs-distributeurs qui deviennent receveurs ruraux avec des avancées.

...Et le droit de grève pour les chefs d'établissement, les acquis "généraux", retrait du projet Longuet, reclassement, maintien dans les titres I et II du statut, et les premières mesures obtenues contre la réforme : rappel des INE, nominations à titre individuel...

Et la réforme ?

« Les cadres adhèrent à la politique de l'entreprise et relaient la stratégie de la D.G. Ils font passer le message. » Alors, pourquoi si peu d'empressement à s'emparer de la réforme. Pourquoi tous ces recours, cette résistance passive, ces grèves, ce désaveu des syndicats coproducteurs aux élections ? A la confiance a succédé le doute, puis l'opposition. Les cadres ne portent pas la réforme, pas plus qu'ils ne portent la privatisation.

Un projet d'entreprise doit faire converger les intérêts de l'entreprise et ceux de ses salariés. C'est tout bête. Mais avec les nouvelles règles de gestion, la privatisation, ce n'est pas le cas. Que devient le Service public ? Où est l'équité ? Les cadres ont résisté à l'embrigadement. Une prise de conscience s'est opérée. L'U.F.C. s'honore d'y avoir apporté sa modeste contribution.

Cependant, la loi Rocard-Quilès a causé des dégâts qu'il faut réparer. Il n'est pas question de revenir à la case départ, mais de reconquérir des garanties collectives basées sur la transparence, l'équité, l'humain. Par l'action. Un défi à relever sans attendre.



Et encore...

...Tout ce qui n'a pu entrer dans ces pages. Multiples audiences, ministère, D.G., exploitants, DIPAS, directions. Le travail des élus dans les C.A.P., les C.T.P., l'activité de nos structures, le travail des sections départementales, les nombreuses actions locales, de services ou de catégorie. La réalisation de nombreuses brochures, guides pratiques, documents, la pérennité de nos journaux... la défense de nombreux collègues, les diverses journées, conventions, assises de différentes catégories. L'action persistante des cadres supérieurs sur les questions des libertés individuelles, du statut, dans les cours...